



Supplément au Document d'information en date du 27 octobre 2025

VILLE DE PARIS Programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) de 9.500.000.000 d'euros

Le présent supplément (le "**Supplément**") complète, et doit être lu conjointement avec le Document d'information en date du 7 juillet 2025, (le "**Document d'information**"), préparé par la Ville de Paris ("**Ville de Paris**" ou l'"**Émetteur**") et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 9.500.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le "**Programme**"). Les termes définis dans le Document d'information ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a pour objet de faire connaître aux investisseurs la modification de note de la Ville de Paris survenue le 21/10/2025 :

- Les notations à long terme et à court terme de l'Émetteur ont été abaissées respectivement à A+ et à A-1 le 21 octobre 2025 par S&P Global Ratings Europe Limited (contre respectivement AA- et A-1+ auparavant, suite à la baisse de la notation de la France intervenue le 17 octobre 2025. En conséquence, La note du Programme EMTN a été abaissée le 21 octobre 2025 à A+ par S&P Global Ratings Europe Limited, (contre AA-auparavant).

Le Programme reste par ailleurs noté Aa3 par Moody's Corporation.

Ce Supplément sera mis à disposition sur le site Internet de l'Émetteur, dans une section dédiée et facilement accessible (<http://www.paris.fr/investisseurs>).

À l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Document d'information. En cas d'incohérence entre les informations contenues dans ce Supplément et les informations contenues dans le Document d'information, celles contenues dans le Supplément prévalent.

L'intégralité des documents budgétaires, dont proviennent les informations qui suivent, est disponible sur simple demande auprès de l'Émetteur ou sur son site Internet (<https://www.paris.fr/pages/budgets-de-la-ville-retrouvez-toutes-les-infos-27792>). Le présent Supplément ne s'y substitue pas.

Modifications à apporter au Document d'information :

1. S'agissant des paragraphes faisant référence uniquement à la notation du Programme dans le Document d'information :

Les occurrences suivantes figurant dans le Document d'information en date du 7 juillet 2025 doivent être amendées : la mention « la notation AA- par S&P Global Ratings Europe Limited » doit y être remplacée par « la notation A+ par S&P Global Ratings Europe Limited ».

Ces anciennes mentions sont soulignées et en gras dans le texte ci-dessous :

Page 2 du Document d'information :

Le Programme a fait l'objet d'une notation AA- par S&P Global Ratings Europe Limited et Aa3 par Moody's Corporation. Les Titres émis dans le cadre du Programme pourront ou non faire l'objet d'une notation. La notation des Titres, s'il y en a une, sera précisée dans les Conditions Financières concernées. Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de détention de titres et peut, à tout moment, être suspendue, modifiée, ou retirée par l'agence de notation concernée. L'Émetteur fait l'objet d'une notation AA- par S&P Global Ratings Europe Limited et Aa3 par Moody's Corporation, en ce qui concerne sa dette à long terme et sa dette à court terme, respectivement.

Page 23 du Document d'information :

Notation : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA- par S&P Global Ratings Europe Limited et Aa3 par Moody's Corporation. Chacune de ces agences de notation est établie dans l'Union Européenne et enregistrée conformément au Règlement ANC et figure sur la liste des agences de notation publiée sur le site internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (<https://www.esma.europa.eu/credit-rating-agencies/cra-authorisation>) conformément au Règlement ANC. Les Titres émis dans le cadre de ce Programme peuvent faire l'objet d'une notation. Lorsque les Titres émis font l'objet d'une notation, cette notation ne sera pas nécessairement celle qui a été attribuée au Programme. Si une notation des Titres est fournie, elle sera précisée dans les Conditions Financières. Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de détention de titres et peut à tout moment être suspendue, modifiée, ou faire l'objet d'un retrait par l'agence de notation de crédit concernée.

Page 212 du Document d'information :

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation [AA-] par S&P Global Ratings Europe Limited et [Aa3] par Moody's Corporation.

Chacune de ces agences de notation est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 tel que modifié par le Règlement (UE) n° 513/2011 et le Règlement (UE) n°462/2013 (le « Règlement ANC ») et inscrite sur la liste des agences de notation enregistrées publiées par la European Securities and Markets Authority sur son site Internet (<https://www.esma.europa.eu/credit-rating-agencies/cra-authorisation>).

[Les Titres à émettre ont fait l'objet de la notation suivante :

[S&P Global Ratings Europe Limited: [□]]

[Moody's Corporation: [□]]

[[Autre] : [□]]

(La notation attribuée aux Titres émis sous le Programme doit être indiquée ci-dessus ou, si une émission de Titres a fait l'objet d'une notation spécifique, cette notation spécifique doit être indiquée ci-dessus.)]

2. S'agissant des paragraphes faisant référence à la fois à la notation du Programme et à la note court terme de l'Émetteur dans le Document d'information :

Le paragraphe figurant en Page 217 du Document d'information :

12. Le Programme a fait l'objet d'une notation AA- par S&P Global Ratings Europe Limited et Aa3 par Moody's Corporation. L'Émetteur fait l'objet d'une notation AA par S&P Global Ratings Europe Limited et Aa2 par Moody's Corporation, en ce qui concerne sa dette à long terme et sa dette à court terme, respectivement.

Doit être remplacé par :

12. Le Programme a fait l'objet d'une notation A+ par S&P Global Ratings Europe Limited et Aa3 par Moody's Corporation. L'Émetteur fait par ailleurs l'objet d'une notation A-1 par S&P Global Ratings Europe Limited et P-1 par Moody's Corporation, en ce qui concerne sa dette à court terme.

Responsabilité du Supplément au Document d'information

Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément

Au nom de l'Émetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, je déclare que les informations contenues dans le présent Supplément au Document d'information sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 27 octobre 2025

**VILLE DE PARIS Direction des Finances et des Achats
7, Avenue de la Porte d'Ivry,
75013 Paris. Téléphone :
33 (0)1 42 76 34 55
33 (0)1 42 76 34 57**

Représentée par : Hervé Amblard
Responsable de la Gestion Financière, pour la Maire de Paris et par délégation